

Veillez trouver ci-dessous nos réponses à votre questionnaire pour les élections municipales.

Place du 2 RM dans la mobilité :

J'ai élaboré une programme des mobilités pour Toulouse qui se veut pragmatique et qui souhaite faire coexister l'ensemble des moyens de transports, sans idéologie ni ostracisme contre tel ou tel moyen de transport.

En ce sens, les deux roues motorisés ont toute leur place dans mon projet pour Toulouse, au même titre que la voiture, le vélo et les différents moyens de transport en commun (métro, tramway et le futur RER toulousain).

Les deux roues contribuent effectivement à réduire les embouteillages mais ne peuvent pas être la seule mesure à favoriser pour lutter contre le congestionnement quotidien de la rocade et de nos rues, ils doivent s'inscrire dans un plan global et fonctionner en synergie avec les autres moyens de transport.

Place du 2RM dans l'agglomération

Certaines mesures sont à étudier pour favoriser l'utilisation des deux roues motorisés notamment l'étude des places de stationnement dédiées qui me semblent à ce jour assez mal réparties en ville. En effet, certains parkings de l'hypercentre notamment sont systématiquement vides alors que d'autres manquent de places. Il nous faut étudier les besoins réels par quartier pour construire le bon nombre de places au bon endroit.

Je suis opposé à la légalisation de la circulation inter-file sur la rocade même si dans les faits celle-ci se pratique couramment. Je considère que cette pratique est dangereuse, elle coûte d'ailleurs la vie de nombreux motards chaque année.

2RM et ZFE

Le projet de ZFE qui sera mis en place à Toulouse courant 2020 interpelle de nombreux citoyens. Quels secteurs de la ville seront concernés par cette zone ? Quels véhicules seront impactés en fonction de leur vignette Crit'Air ? Quelles seront les modalités en termes de plages horaires et de jours concernés ?

Je soutiens pour ma part une ZFE minimum dans son périmètre et dans ses critères de restriction. J'estime qu'une ZFE dont le périmètre s'étendrait uniquement à l'hyper centre, à l'intérieur des boulevards, serait souhaitable. En effet, une zone plus étendue serait un handicap pour les professionnels et pénaliserait également les classes populaires qui possèdent un véhicule ancien. Par ailleurs, la pollution atmosphérique à Toulouse provenant majoritairement de la rocade, qui ne pourra être concernée par cette ZFE dans sa totalité, une zone de restriction plus étendue n'améliorera pas la qualité de l'air.

Les critères de vignettes définis dans cette zone s'appliqueront pour tous les véhicules qui y sont soumis, automobiles ou deux roues motorisés. Je souhaite pour ma part une ZFE avec des critères de restriction assez permissifs en restreignant l'accès aux catégories 5 pour les voitures et aux catégories 4 (dernière catégorie) pour les deux roues motorisés. Les véhicules de collection ne seront pas concernés par la ZFE.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de m'excuser pour la réponse tardive.



Quentin LAMOTTE

Conseiller régional d'Occitanie

Candidat tête de liste du "Rassemblement Toulousain"

Tel: 06 31 08 49 06